

Compte-rendu du Conseil municipal du 26 Juin 2020 - 18h00

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles.

ABSENTS : AUBERT Sylvain, GRIVEL Norbert, TEMPIER Nicolas.

Secrétaire de séance : BLANC Serge

Vote du budget principal + Eau et Assainissement

Monsieur le Maire a réuni son conseil municipal le vendredi 26 Juin 2020 pour le vote des budgets de la commune. Ceux-ci ont été présentés par le percepteur de Saint-Bonnet Monsieur JOLIBERT qui nous a fait l'honneur d'être présent à ce conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de présentation des deux budgets 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le travail préparé par la commission des finances.

Délibération du vote des taux d'imposition 2020 des taxes

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie, non bâtie et de la CFE de la Commune d'Aubessagne. Il rappelle les taux de l'exercice 2019 et le principe d'uniformiser les taux des différentes taxes sur plusieurs années, suite à la fusion des trois communes au 1^{er} Janvier 2018. Les taux pour les différentes taxes s'établissent ainsi :

- Taxe habitation : 9.52 %
- Taxe foncière bâtie : 14.80 %
- Taxe foncière non bâtie : 73.44 %
- CFE : 20.39 %

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les taux ci-dessus pour l'année 2020, sauf la taxe d'habitation qui a été supprimée.

Délibération pour la mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose de créer un second poste de saisonnier et de mettre à jour le tableau des emplois de la Commune d'Aubessagne.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Délibération pour la CCID

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020. Cette commission est composée :

-Du Maire ou d'un adjoint délégué président de la commission.

-De six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Cette commission a pour mission de donner un avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité propose une liste de vingt quatre candidats. Dans un second temps, l'administration fiscale se chargera de nommer six titulaires et six suppléants retenus dans la liste.

Délibération pour le traitement des boues d'épuration période covid 19

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans la cadre de la pandémie Covid-19, les boues non hygiénisées produites par la Station d'épuration après le début de l'épidémie ne peuvent pas être épandues. Des solutions alternatives d'élimination et de valorisation doivent être envisagées (Instruction ministérielle du 02 avril 2020 - Décret n°2020-453 du 21 avril 2020).

L'entreprise Recytec propose une déshydratation des boues liquides puis transfert et traitement au centre de compostage d'Orcières, solution évaluée à 6934.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'adopter une solution alternative pour le traitement des boues d'épuration, dans le contexte du Covid-19 et charge M. Le Maire de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau pour la gestion exceptionnelle des boues d'épuration de la station du bourg de Chauffayer.

QUESTION DIVERSES

Le conseil municipal a été informé d'une demande d'inscription à l'école d'un enfant domicilié à CORPS. Le Conseil Municipal a répondu favorablement, dans la mesure où la Commune de CORPS s'engage à prendre à sa charge les frais de scolarité.

Il a été fait un point par le responsable de la commission Travaux sur l'avancement des travaux en cours. En ce qui concerne les travaux de l'école, l'avancée des travaux semble être normale. D'autre part, une visite sur le terrain pour le goudronnage a été effectuée sur l'ensemble de la Commune d'Aubessagne, pour permettre à Monsieur le Maire de solliciter des devis et monter un dossier de financement auprès du Département.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un vidéo projecteur pour l'école, étant donné que l'académie serait d'accord pour subventionner à hauteur de 50 % cet achat, qui s'élève à 3 500 Euros.

Monsieur le Maire a proposé de décaler la prochaine rentrée scolaire au 02 Septembre 2020 suite au passage du Tour de France, sur la commune le 1^{er} septembre, ce à quoi, le conseil municipal s'est prononcé favorablement.

Concernant les réparations effectuées à l'appartement de Saint Eusèbe, l'avancement des travaux devrait permettre une fin de chantier assez rapide.

Monsieur le Maire a consulté son Conseil Municipal au sujet de la venue et du passage du Rallye Monte Carlo 2021 sur notre commune. Suite à cette consultation, le vote a fait ressortir une abstention, seize pour, et aucun avis contraire.

Monsieur le Maire a informé son conseil Municipal sur la venue de Monsieur Christian PRUDHOMME à ORCIERES le 30 Juin 2020 à 15 heures, et la Commune sera représentée par le premier adjoint Monsieur Richard MAGNAN.

Le secrétaire de séance,

Le Maire
Richard ACHIN